



# A quoi servira l'argent des sacs?

La taxe au sac finance la collecte et l'élimination des déchets dans la Commune. Elle remplace l'ancienne taxe ménage. Une deuxième taxe, qui existait déjà, finance les frais des infrastructures de ramassage: c'est la taxe de base, facturée aux propriétaires, calculée selon le volume du bâtiment. Dès 2018, cette taxe passe de 10 à 13 cts par mètre cube.